



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Affiché le 18/09/2025

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Adoption du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets

Délibération n° 25 09 11

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi seize septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le mercredi dix septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Mesdames Nadine Ezingard, Nicole Colombo, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, et Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Alain Michellis par Monsieur Alain Alessio, Monsieur Armand Gasiglia par Monsieur Francis Tujague, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Germaine Millo par Monsieur Jean-Marc Rancurel.

Absent : Monsieur Gérard Saramito.

Madame Béatrice Ellul a été nommée secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur Cyril PIAZZA

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays des Paillons,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, particulièrement ses articles L1411-13, L1411-14, L1413-1, L2224-5, L2224-17 et D2224-1 à 5,

Vu la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés,

Considérant l'obligation réglementaire de présenter au Conseil Communautaire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets dans les six mois suivant l'exercice considéré,

Monsieur Cyril PIAZZA, Président, soumet à l'examen du Conseil communautaire le projet de rapport annuel relatif à l'exercice 2024 joint en annexe.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président,
après en avoir délibéré,**

- Approuve l'adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets, tel que joint en annexe, relatif à l'exercice 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 27

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
B. ELLUL**



**LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA**



AR Prefecture

006-240600593-20250916-CC250911-DE
Reçu le 18/09/2025



RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITE

DU SERVICE PUBLIC DE

PREVENTION ET GESTION DES

DECHETS

2024

AR Prefecture

006-240600593-20250916-CC250911-DE
Reçu le 18/09/2025

Le présent rapport est établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995 dite « loi Barnier » et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000. Ce rapport sera présenté au Conseil Communautaire du 16 septembre 2025 transmis au Préfet pour information, puis tenu à la disposition du public sur le site internet de la CCPP.

SOMMAIRE

Présentation de la CCPP – p 4 à 10

La prévention – p 11 à 18

Les ordures ménagères résiduelles – p 19 à 21

Le tri sélectif – p 22 à 27

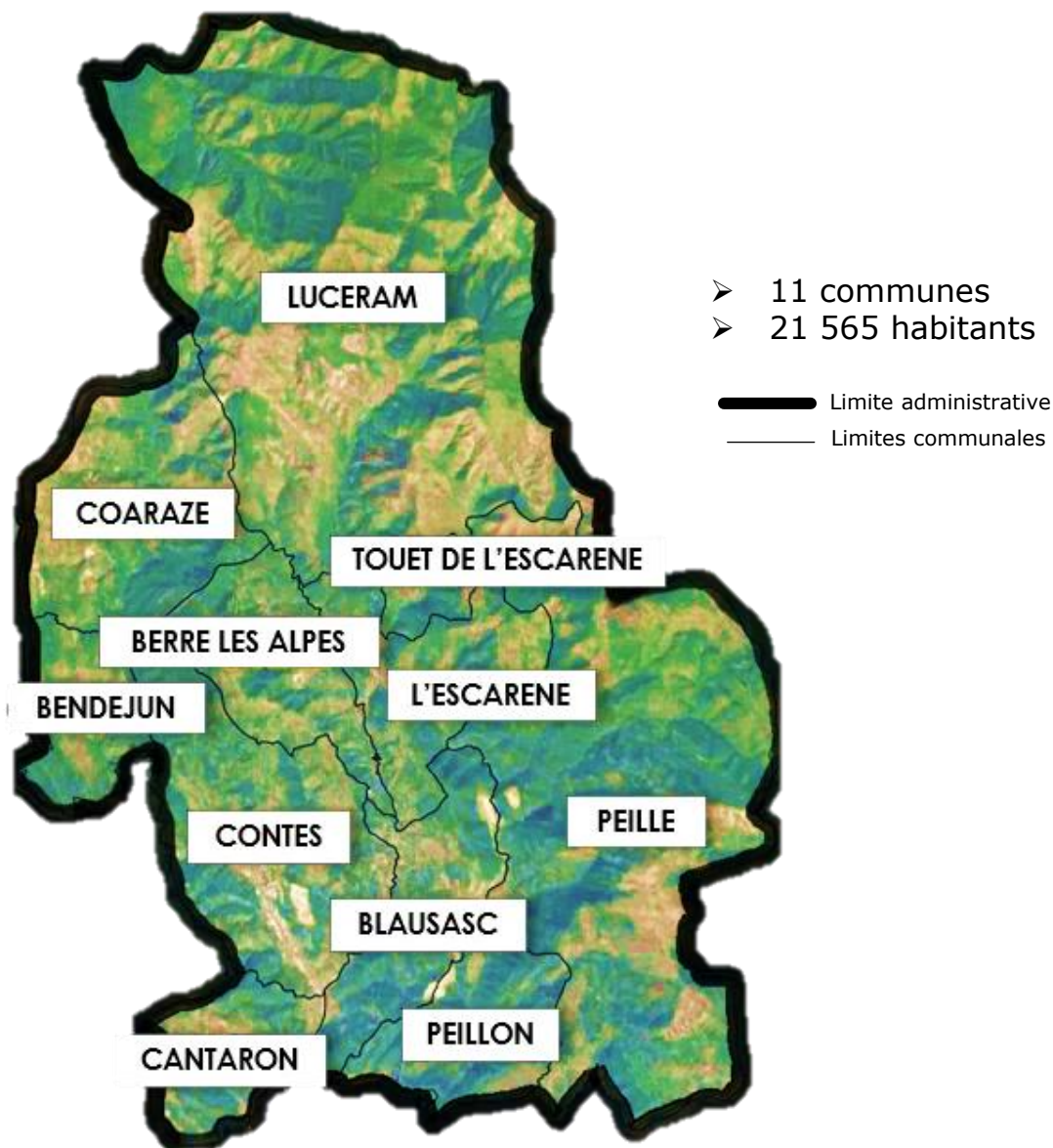
Les déchetteries – p 28 à 31

Les objets volumineux – p 32 à 34

Le budget – p 35 à 36

Bilans et projets – p 37 à 41

PRESENTATION DE LA CCPP



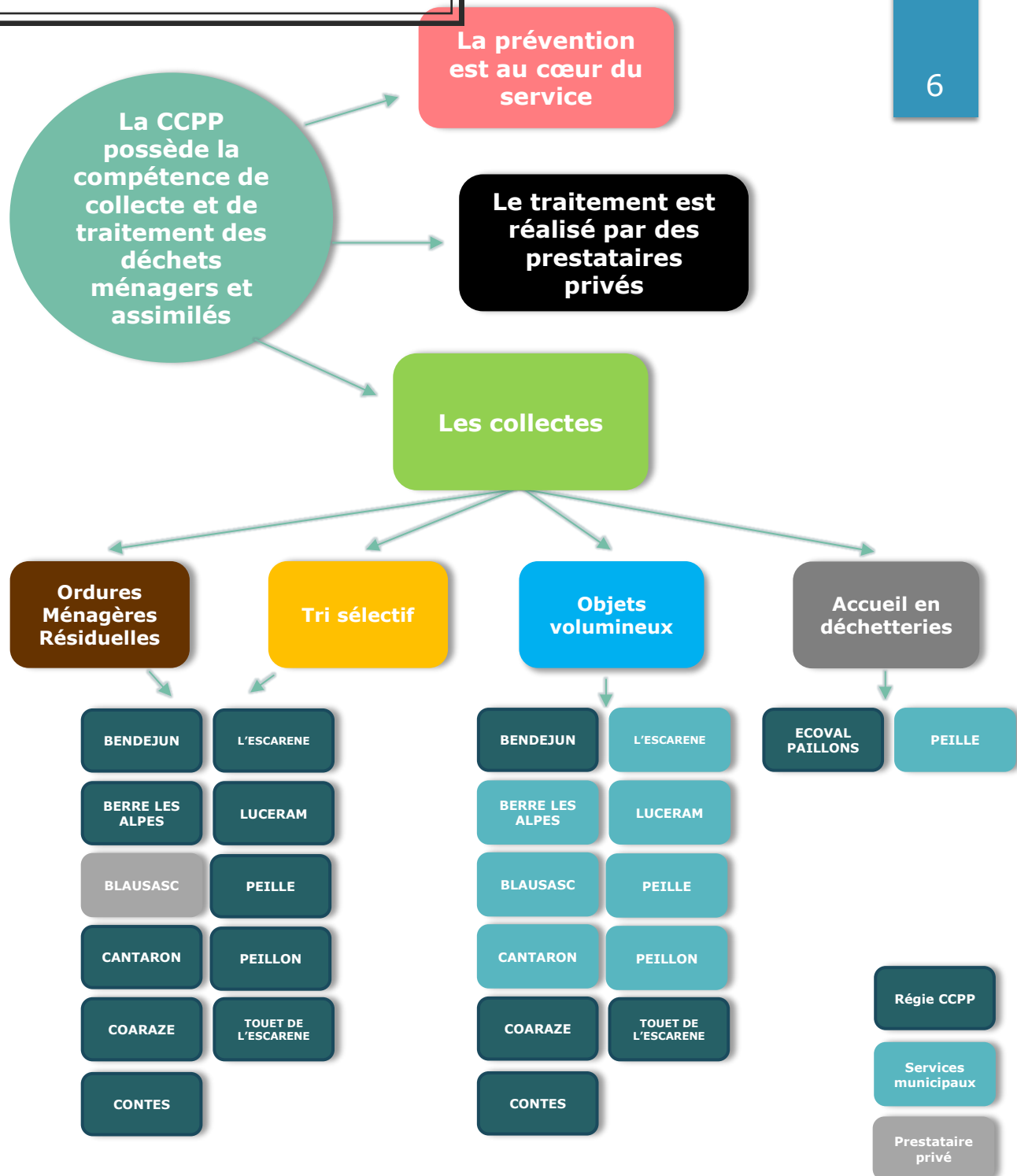
En janvier 2022, les communes de DRAP et CHATEAUNEUF-VILLEVIEILLE ont quitté le territoire communautaire pour intégrer la Métropole Nice Côte d'Azur.

Par conséquent, notre population a diminué : passant de 27 438 habitants en 2021 à 21 565 habitants en 2022.

Ce changement a engendré une baisse de tonnages dans toutes les filières et également une diminution des effectifs et du matériel constituant la régie de collecte.

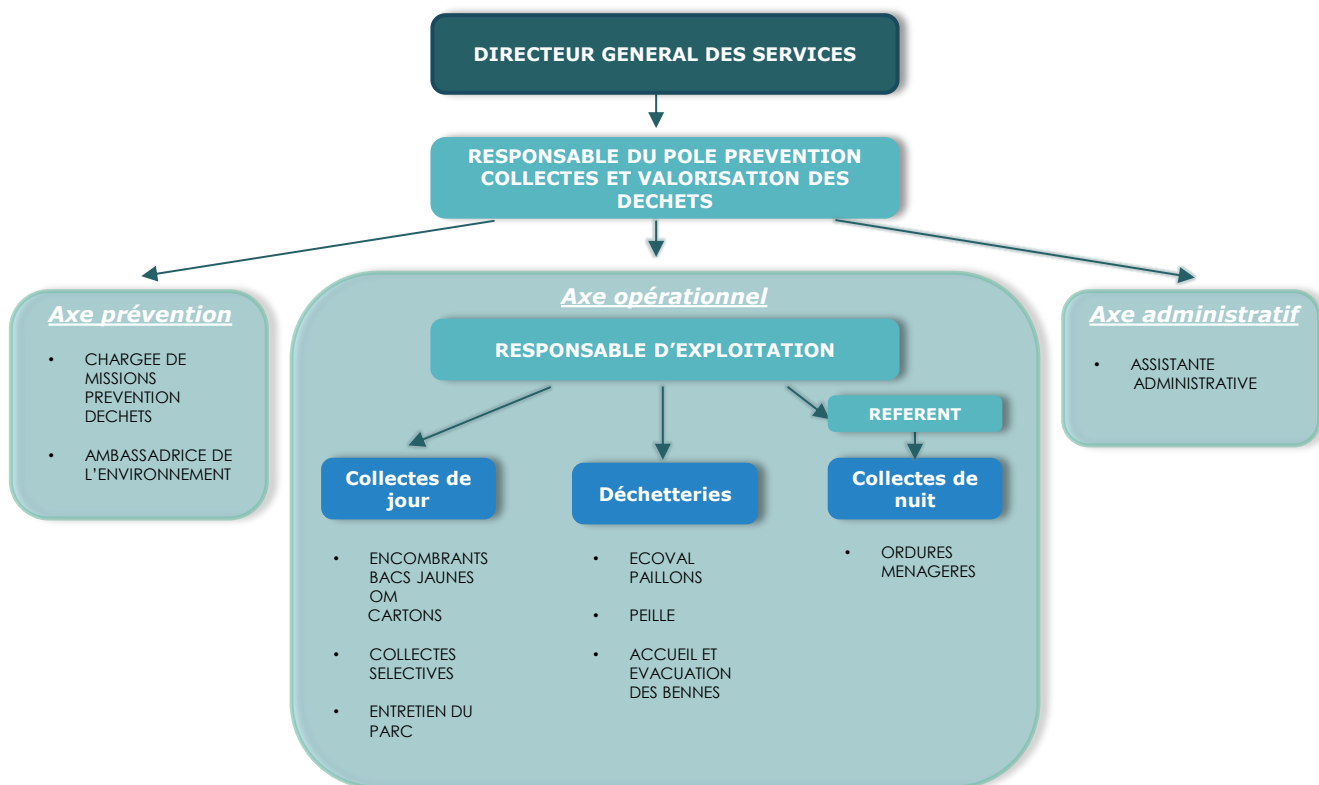
La CCPP : ses compétences

6



Aucun seuil n'est appliqué aux producteurs non ménagers. Le service public collecte l'ensemble de leurs déchets assimilables aux ordures ménagères.
En revanche, les professionnels ne sont pas acceptés en déchetteries.

Les moyens humains

Prévention des risques

La Direction ainsi que le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) veillent à la sécurité et à la prévention des risques des agents.

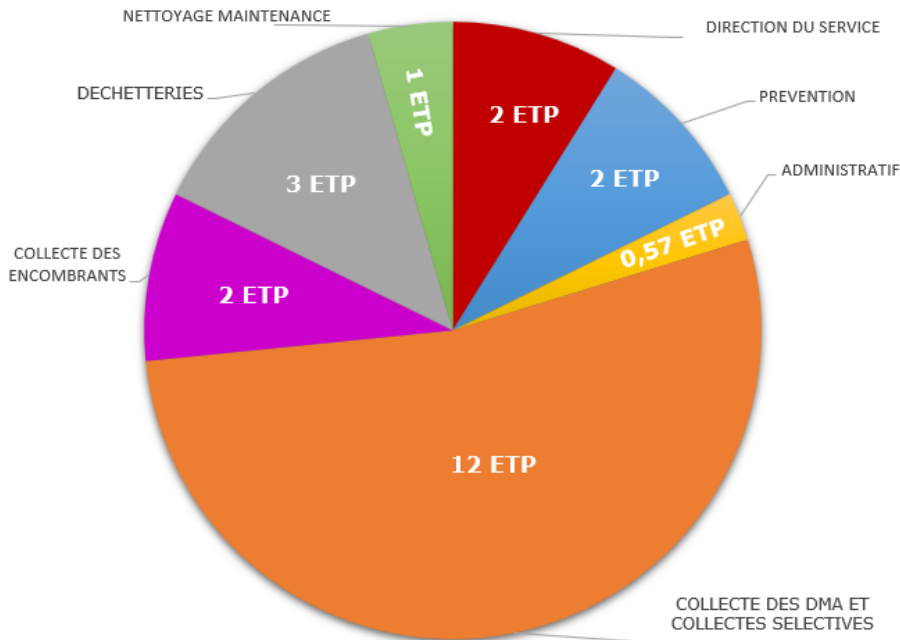
Pour cela :

- Les habilitations de conduite et les formations de conduite sont obligatoires,
- L'accès aux formations Santé Sécurité au Travail (SST) est privilégié.

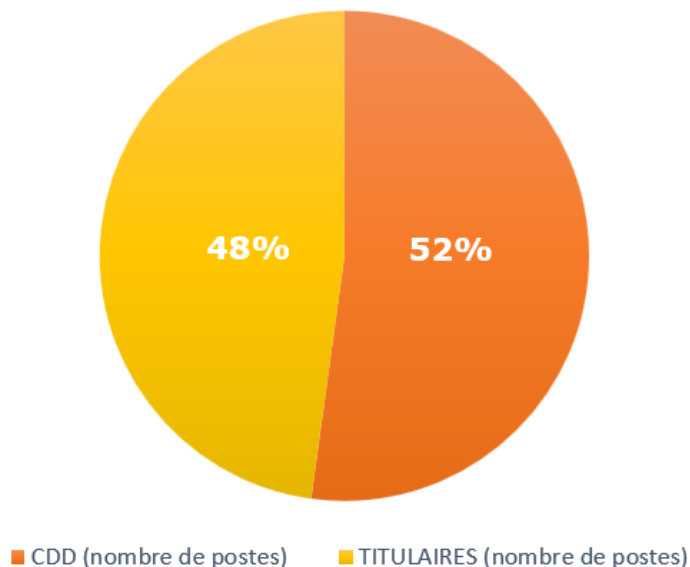
AR Prefecture

006-240600593-20250916-CC250911-DE
Reçu le 18/09/2025 Répartition du personnel en ETP

8



Répartition des contrats



EVOLUTION 2023 - 2024 :

Création au sein du service :

Un Axe Prévention avec:

- Une Chargée de missions prévention déchets dont la mission principale consiste à la mise en place et au suivi du Contrat d'Objectifs Régional.
- Une Ambassadrice de l'environnement qui a pour rôle de sensibiliser la population à la prévention des déchets et aux gestes de tri en participant à différents événements sur le territoire, en distribuant notamment des composteurs, ainsi qu'en intervenant auprès des jeunes publics.

Un Axe Prévention avec :

- Une Assistante administrative à mi-temps qui assure notamment la prise de rendez-vous, la création de badges de déchetteries auprès des administrés, la gestion de la facturation.

La réalisation du nettoyage et de la maintenance des bacs.

La diminution du nombre d'ETP pour la collecte des DMA et des encombrants passant de 14 ETP pour le premier à 12 et de 3 ETP à 2 ETP pour le second.

La titularisation d'un agent contractuel.

Les sites

ECOVAL PAILLONS
Service technique et
déchetterie



DECHETTERIE
DE PEILLE



* Dont l'acquisition
d'une mini BOM
neuve en 2024 :



Le Parc roulant



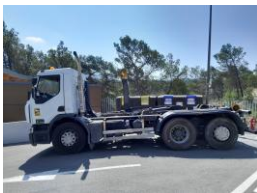
3 bennes à Ordures Ménagères (BOM)



3 minis BOM*



1 benne VL



1 camion polybenne



2 camions plateaux



1 camion grue

Les contenants



1900

Bacs Ordures Ménagères
Résiduelles
Soit environ 1/11 hab



155

Bacs jaunes Emballages
Soit environ 1/17 hab



81

Colonnes à Emballages
Soit environ 1/263 hab



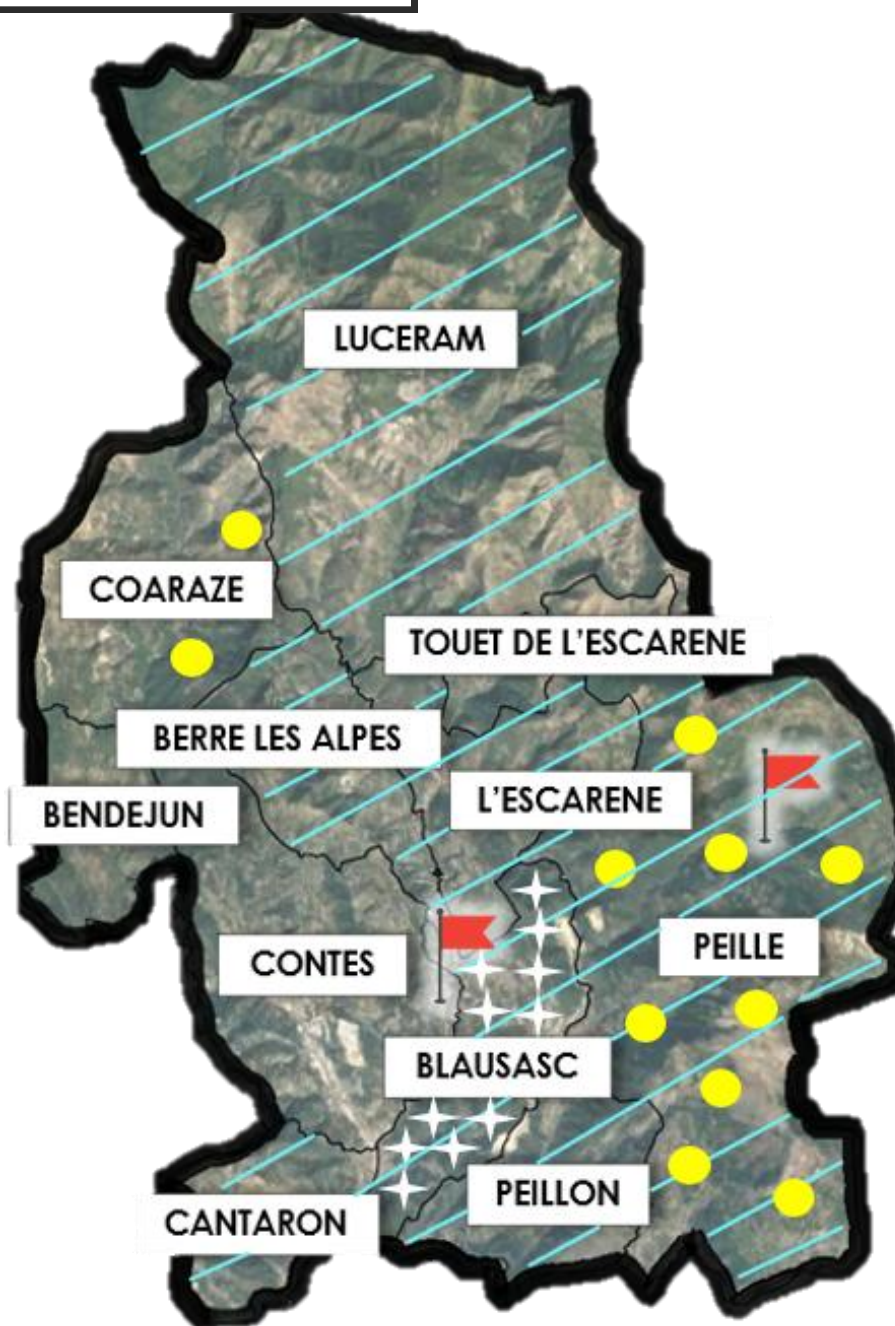
86

Colonnes à Verre
Soit environ 1/251 hab



82

Colonnes à Papiers
Soit environ 1/263 hab



Déchetteries communautaires



Communes assurant la collecte par leurs services municipaux des « encombrants »



Commune collectée par prestataires privés



Communes avec emballages collectés en bacs jaunes

LA PREVENTION

Définition :

Selon l'ADEME, la prévention des déchets consiste à réduire la quantité de déchets produits et/ou leur dangerosité en intervenant à la fois sur les modes de production et de consommation des produits.

La prévention des déchets est une démarche fondamentale pour économiser les matières premières épuisables ; limiter les impacts liés aux étapes de production, transformation, transport et utilisation des matières et produits qui génèrent

ces déchets; diminuer le coût de la gestion des déchets pour la collectivité nationale.

Les principaux leviers de la prévention des déchets résident dans l'éco-conception des produits, l'allongement de la durée d'usage des produits (à travers la réparation, le réemploi et la réutilisation) et les comportements d'achats responsables.



12

Le déchet le plus facile et le moins coûteux à trier et à gérer est celui que l'on ne produit pas.



La réalisation des actions du COD :

En 2023, la Communauté de Communes du Pays des Paillons a signé avec la Région Sud un Contrat d'Objectifs Déchets (COD). Celui-ci a pour vocation d'aider notre territoire à diminuer la production des déchets via des actions de prévention et à mieux trier les déchets restants.

Pour cela, voici les actions qui se sont déroulées en 2024:

- ✓ **Recrutement d'une Chargée de missions prévention déchets** depuis le 2 janvier 2024 pour un contrat subventionné en partie par la Région sur une durée de 18 mois.



Freepik

- ✓ **Création d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés PLPDMA :**

- Réalisation par le bureau d'études mandaté par la CCPP des phases 1 et 2 de l'étude:



Freepik

○ **PHASE 1 :**

- Réunion de lancement
- Réalisation du diagnostic territorial
- Réunion de présentation de diagnostic

○ **PHASE 2 :**

- Rédaction de la note de recommandations sur les orientations stratégiques
- Validation des objectifs

Les 7 objectifs du PLPDMA adoptés :



*administrations, écoles, crèches, professionnels, supermarchés...

Réalisation d'une étude sur le tri à la source des biodéchets :

➤ Réalisation par le bureau d'études mandaté par la CCPP
des phases 1 et 2 de l'étude:

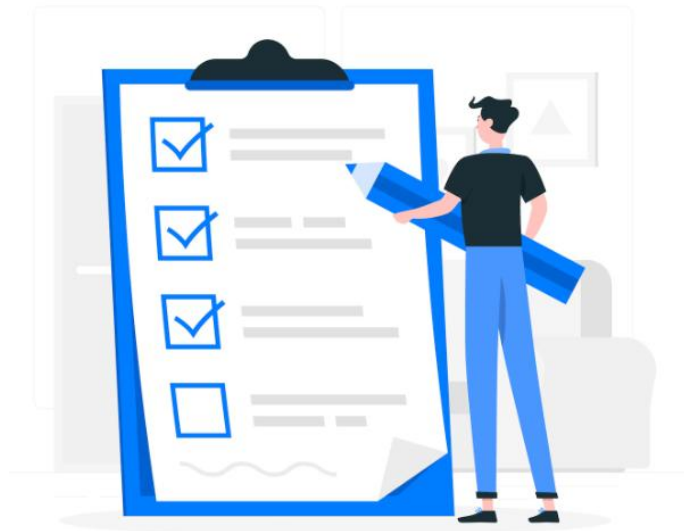
14

○ **PHASE 1 :**

- Réunion de cadrage
- Réalisation d'un état des lieux
- Sondage de la population et des établissements publics via un questionnaire
- Caractérisation des ordures ménagères*
- Réalisation d'un rapport de phase 1

○ **PHASE 2 :**

- Etude des différents scénarii possibles
- Réalisation d'un rapport de phase 2



Freepik

Objectif :

Le but de cette étude est de trouver des solutions adaptées à notre territoire pour permettre aux administrés de trier leurs biodéchets.

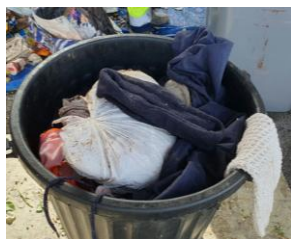
Plusieurs solutions ont alors été étudiées et font encore l'objet de réflexion : compostage individuel, compostage collectif, collecte en bac ?

* **Une caractérisation des ordures ménagères**

s'est déroulée en avril 2024. Sont but ? Sélectionner des camions issus de tournées de collectes précises afin d'identifier le contenu des sacs à ordures et cibler nos actions de sensibilisations en fonction des résultats obtenus.



15

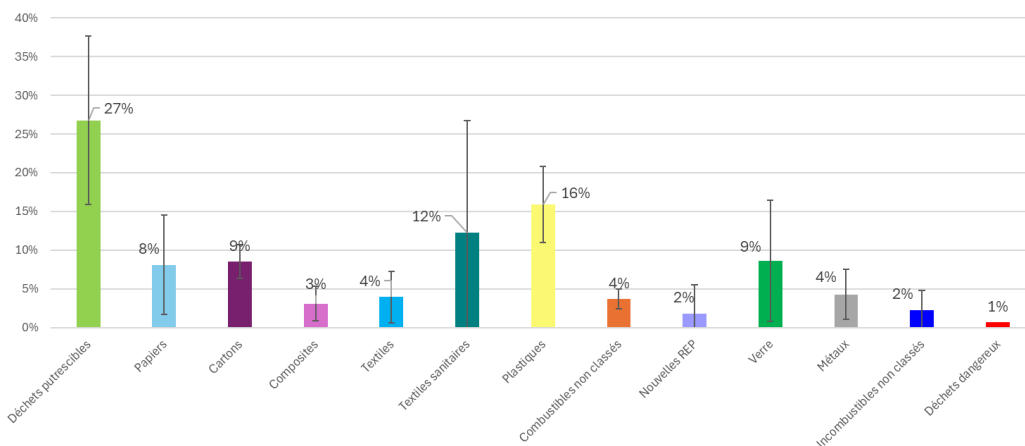
Les étapes de la caractérisation :**1) Collecte****2) Prélèvement d'un échantillon d'environ 500 kg à partir d'un camion dépoté au sol****3) Extraction, tri et pesée des hétéroclites: textiles, végétaux, déchets spéciaux, ...****4) Tri de tous les éléments :**

≥ 10 cm
≤ 10 cm
≤ 2 cm

Synthèse des résultats de la caractérisation des OMr sur le territoire de la CCPP avec particules ventilées

5) Pesée des différentes catégories triées :

Freepik

**Conclusion :**

Les ordures ménagères de notre territoire contiennent 27% de déchets putrescibles dont des biodéchets mais également 40% de déchets recyclables.



- Distribution gratuite
- 1 composteur par foyer
- **484 composteurs distribués en 2024**
- 3 715 composteurs distribués depuis le lancement en 2007
- Un coût total porté par la CCPP de + de 137 000€ HT depuis 2007



Freepik

Objectif COD :

4000 composteurs
distribués entre 2023
et 2026

Nettoyons le Sud

Participation des communes du territoire à l'évènement Nettoyons le Sud organisé par la Région.



Semaine du Développement Durable :

Réalisation de la troisième édition de la Semaine du Développement Durable avec de nombreuses sensibilisations sur la consommation responsable notamment.

17



Freepik

Espace zone d'échanges à ECOVAL PAILLONS

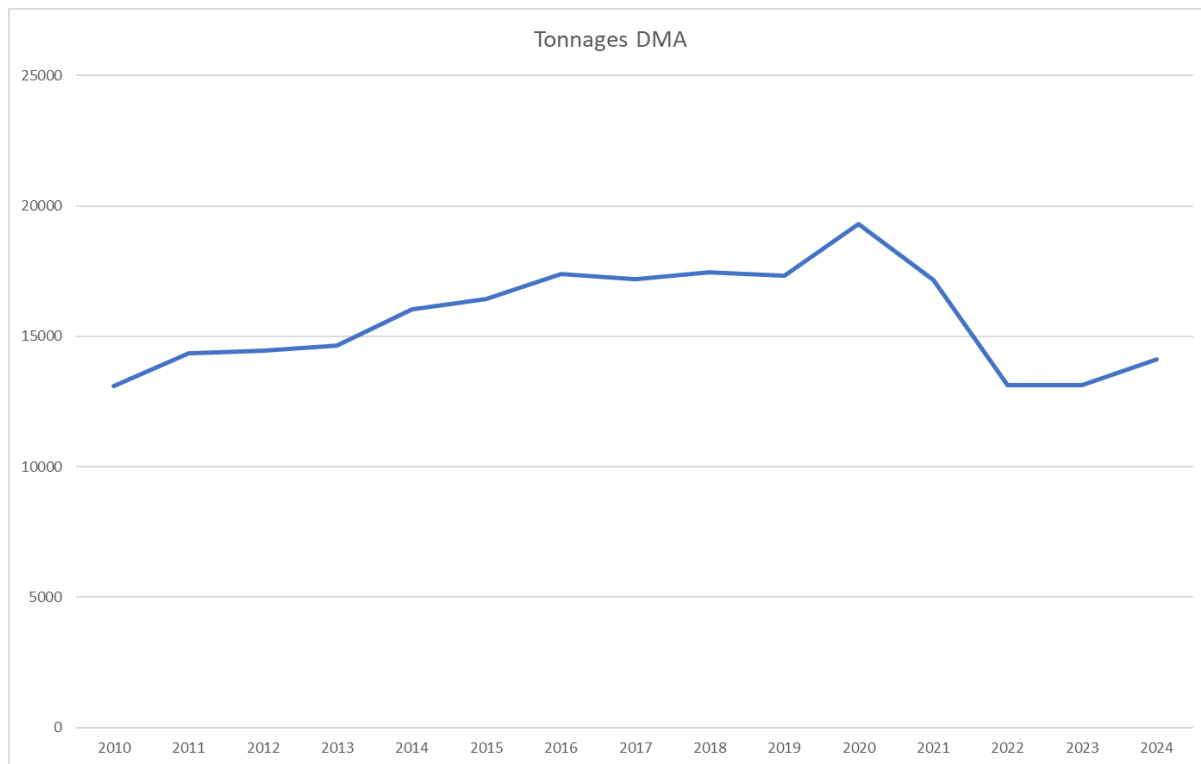


Depuis l'ouverture la déchetterie en 2019, la zone d'échange permet de déposer petits et grands objets encore en bon état permettant de leur offrir une seconde vie !



Freepik

Evolution des DMA* depuis 2010:



**DMA : déchets ménagers et assimilés constitués des tonnages suivants : OMr, déchetteries, collectes en PAP, collectes sélectives, autres collectes. Soit prenant en compte l'ensemble des flux.*

En 2024, 74% des déchets produits par la CCPP ont été valorisés (valorisation matière ou énergétique).

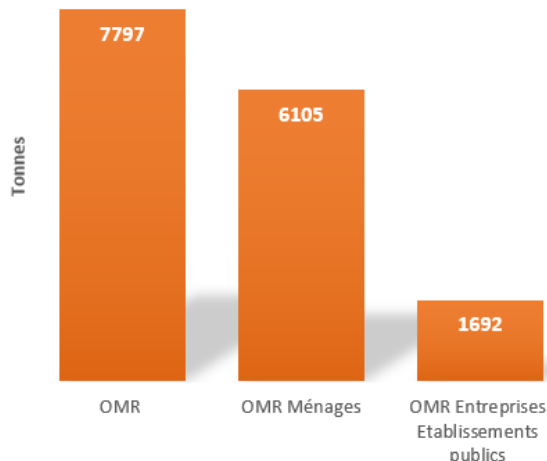
LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Les ordures ménagères résiduelles



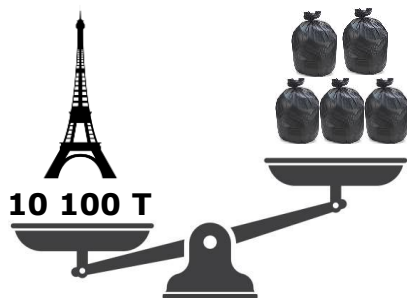
20

+ 2,58 % par rapport à l'année 2023



Nos camions de collecte n'étant pas équipés d'un système de pesées embarquées, il ne nous est pas possible de distinguer clairement les tonnes liées à la collecte des ménages de celles liées à la collecte des entreprises ou des établissements publics (mairies, établissements culturels, écoles, collèges, lycées,...). Ainsi, la donnée ci-contre concernant les déchets assimilés est théorique. Elle correspond à la moyenne nationale fixée par l'ADEME en 2015 à 21.7% du tonnage global des DMA.

OMR 2024
7 797 T



**Moyenne
Régionale*:
331** kg/hab./an

Moyenne Nationale* :
246 kg/hab./an

*Sources Région Sud, données 2023



352 kg/hab./an en 2023

Objectifs fixés par le SRADDET :

Réduire de 10 % la production des déchets non dangereux ménagers et assimilés par habitant, entre 2015-2025

Loi AGECE -15% de DMA produits/hab. entre 2010-2030.

Diviser par deux les quantités de déchets des activités économiques (DAE) collectées en mélange avec les déchets des ménages dès 2025 (différencier et tracer les flux de déchets issus des activités économiques de ceux issus des ménages).

Une fois les collectes terminées, les ordures ménagères sont déversées à l'Unité de Valorisation Énergétique de Nice l'Ariane. Elles y sont incinérées. La chaleur produite sert à alimenter le secteur de l'Ariane. En cas d'arrêt de l'usine pour maintenance annuelle notamment, les ordures ménagères sont amenées jusqu'à la plateforme de Villeneuve-Loubet pour ensuite être enfouies sur les sites de Septèmes, Ventavon et La Fare les Olliviers (depuis 2020) - (2024 : 2564,44T ; 2023 : 1623,44 T ; 2022 : 321T ; 2021 : 945T ; 2020 : 1233T ; 2019 : 180T ; 2018 : 150T)



UVE Nice l'Ariane



*Centre d'enfouissement de
Ventavon*

LE TRI SELECTIF



TOUS les emballages
dans les contenants jaunes

Tonnages 2024 : **296 tonnes**

+8,68% par
rapport à
l'année 2023



**Quel est le
parcours de vos
emballages
ménagers ?**



1

La collecte



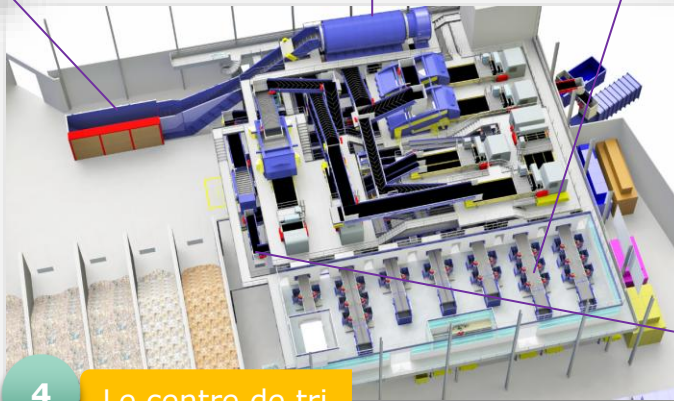
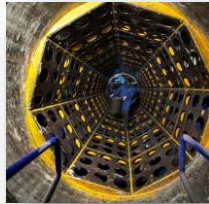
2

Le stockage



3

Le transfert



4

Le centre de tri



Le plastique



27 bouteilles en plastique = 1 polaire



L'aluminium



$\times 670$



5

Le recyclage des matières



TOUS les emballages en verre
dans les colonnes vertes

Tonnages 2024 : **404 tonnes**

+1,3% par
rapport à
l'année 2023

Le traitement

Après sa collecte, le verre est acheminé sur l'unité de stockage Véolia à Nice Saint Isidore.

Ensuite, il partira vers la verrerie de Béziers où il sera refondu pour recréer des emballages en verre.





TOUS les papiers
dans les colonnes bleues

Tonnages 2024 : **193 tonnes**

-14,54% par
rapport à
l'année 2023

La collecte des professionnels

Depuis 2016, une collecte des papiers mensuelle est programmée à titre gracieux pour les structures volontaires. Nous collectons les entreprises et les établissements publics (mairies, établissements culturels, écoles, collèges, lycées,...).

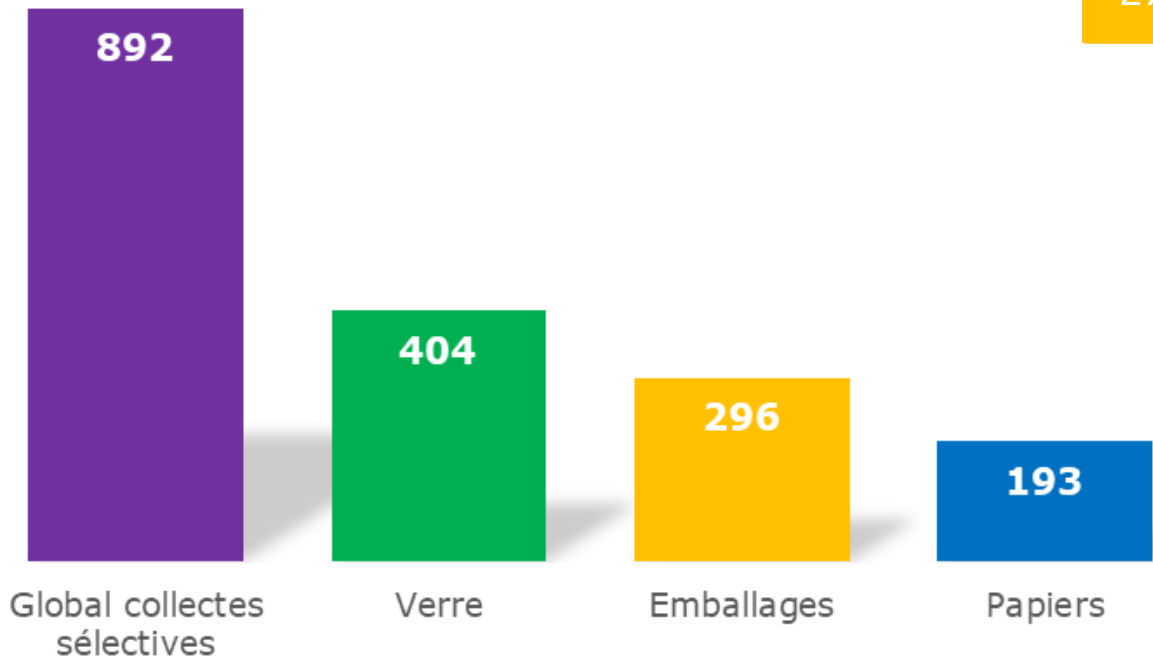
En 2024, 9 tonnes de papiers ont ainsi pu être recyclées.



Le traitement :

le papier peut avoir jusqu'à 5 vies, au-delà, les fibres de cellulose se détériorent.





Moyenne
Régionale*:
66 kg/hab./an

LES DECHETTERIES

Modalités d'accueil :

Le réseau des déchetteries intercommunales est exclusivement réservé aux particuliers du territoire. L'accès aux professionnels y est interdit.

	CONTES	PEILLE
Adresse	ECOVAL Paillons – 1923 Route du Col de Nice	Route des Lacs - St Martin de Peille
Horaires	Du Mardi au Vendredi : 8h00-11h45 / 13h30-16h30 Samedi : 9h00-11h45 / 13h00-16h00	Mardi et Jeudi : 13h30-16h30 Samedi : 9h00-11h45 / 13h00-16h00
Accueil	<u>Uniquement particuliers</u> résidents sur l'une des communes du territoire CCPP	<u>Uniquement Particuliers</u> résidents sur la commune de Peille
Modalités	Présentation du badge d'accès accompagné de la pièce d'identité originale correspondante	Présentation du badge d'accès accompagné de la pièce d'identité originale correspondante*
Facturation	Au poids : pesée à chaque passage	Au passage : comptabilisation du nombre de passages*

* En vigueur depuis mars 2025

Déchets acceptés:



* Sauf palmiers
ou végétaux contaminés



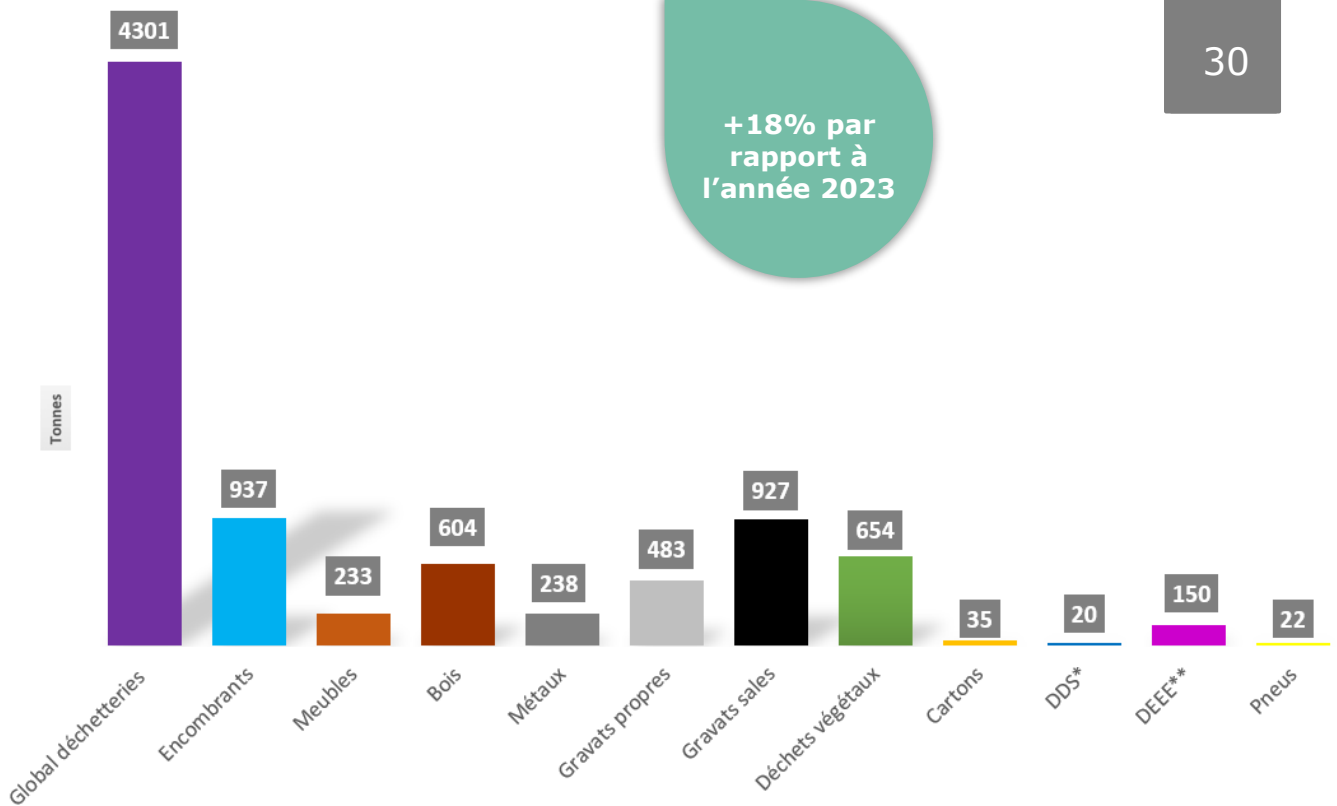
En 2024,
22 732 passages
à ECOVAL
PAILLONS
Soit 1066 passages de
plus qu'en 2023.

(Sur PEILLE, les
passages n'étaient pas
comptabilisés en 2024)

AR Prefecture

006-240600593-20250916-CC250911-DE
Reçu le 18/09/2025

Tonnages:

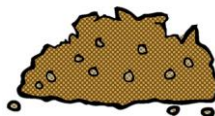


Tonnages incluant la collecte des encombrants de PEILLE



43
kg/hab./an

38 kg/hab./an en 2023



22,4
kg/hab./an

18,8 kg/hab./an en 2023

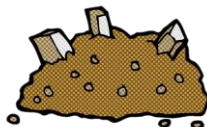


0,9
kg/hab./an
0,9 kg/hab./an en 2023



10,8
kg/hab./an

11,8 kg/hab./an en 2023

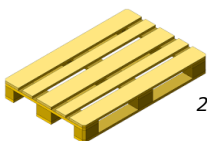


43
kg/hab./an

33,9 kg/hab./an en 2023



7
kg/hab./an
6,5 kg/hab./an en 2023



28
kg/hab./an

21,2 kg/hab./an en 2023



30,3
kg/hab./an

24,2 kg/hab./an en 2023



1
kg/hab./an
0,9 kg/hab./an en 2023



11
kg/hab./an

10,6 kg/hab./an en 2023



1,6
kg/hab./an

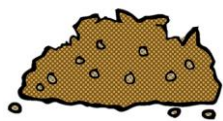
1,9 kg/hab./an en 2023

199
kg/hab./an

168,7 kg/hab./an en 2023



* DDS = Déchets Diffus Spécifique ** DEEE = Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques



Les gravats



Les gravats partiront en zone de stockage.



Les métaux



Après une séparation des éléments ferreux, non ferreux et acier, chaque catégorie sera préalablement broyée avant d'être fondue permettant ainsi de créer des éléments pour l'industrie automobile, des chauffages, ...



Le mobilier



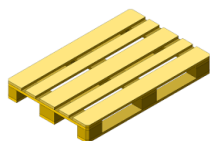
- Les éléments en bois deviendront des panneaux de particules,
- Le plastique sera broyé et transformé en billes pour fabriquer des tuyaux,
- Les mousses des matelas seront réutilisées pour faire des panneaux isolants ou des tatamis de judo,
- Les rembourrages serviront aussi de combustibles dans les cimenteries.



Les végétaux



Ils seront transférés sur une plateforme de compostage où après un broyage et plusieurs mois de fermentation ils se transformeront en compost.



Le bois



Il permettra la fabrication de pâte à papier ou de panneaux de particules ou l'alimentation de diverses chaufferies industrielles ou collectives.



Les DDS*



Après un tri selon leur typologie, ils seront valorisés énergétiquement.



Les DEEE**



Ils seront valorisés sous forme de matières premières secondaires ou d'énergie après avoir été préalablement dépollués de toutes substances dangereuses et démantelés.

*Déchets Diffus Spécifiques (peintures, solvants, engrais,...)

**Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (télévisions, sèche cheveux, téléphones, frigos, machines à laver, grilles pains, ...)

LES OBJETS VOLUMINEUX

Modalités de prise de rendez-vous :

Vous résidez à : Bendejun, Coaraze, Contes, Touët-de-l'Escarène ;

Vous pouvez bénéficier d'une collecte à domicile sur rdv si :

- ✓ Vous avez + de 75 ans, êtes handicapé, atteint d'une affection de longue durée exonérante.
 - ✓ Vous ne pouvez pas, pour des raisons justifiées, transporter vos déchets en déchetterie.
- Contactez le : 04 93 79 03 50 du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00.

Vous résidez dans une autre commune du Pays des Paillons : contactez directement votre mairie pour connaître les modalités.

Déchets acceptés * :



Bois



Mobiliier

Déchets d'Équipements
Électriques
et Electroniques (DEEE)

Encombrants



Métaux

*** Uniquement pour des éléments de grande taille ne pouvant être transportés dans un véhicule léger jusqu'en déchetterie.**

(Exemple : une machine à laver sera collectée en RDV mais pas un micro-onde).

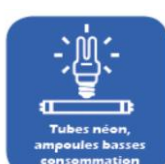
**Tous les autres types de déchets sont à apporter
UNIQUEMENT en déchetteries :**



Déchets verts



Cartons

Tubes néon,
ampoules basses
consommationDéchets Diffus
Spécifiques (DDS)

Batteries



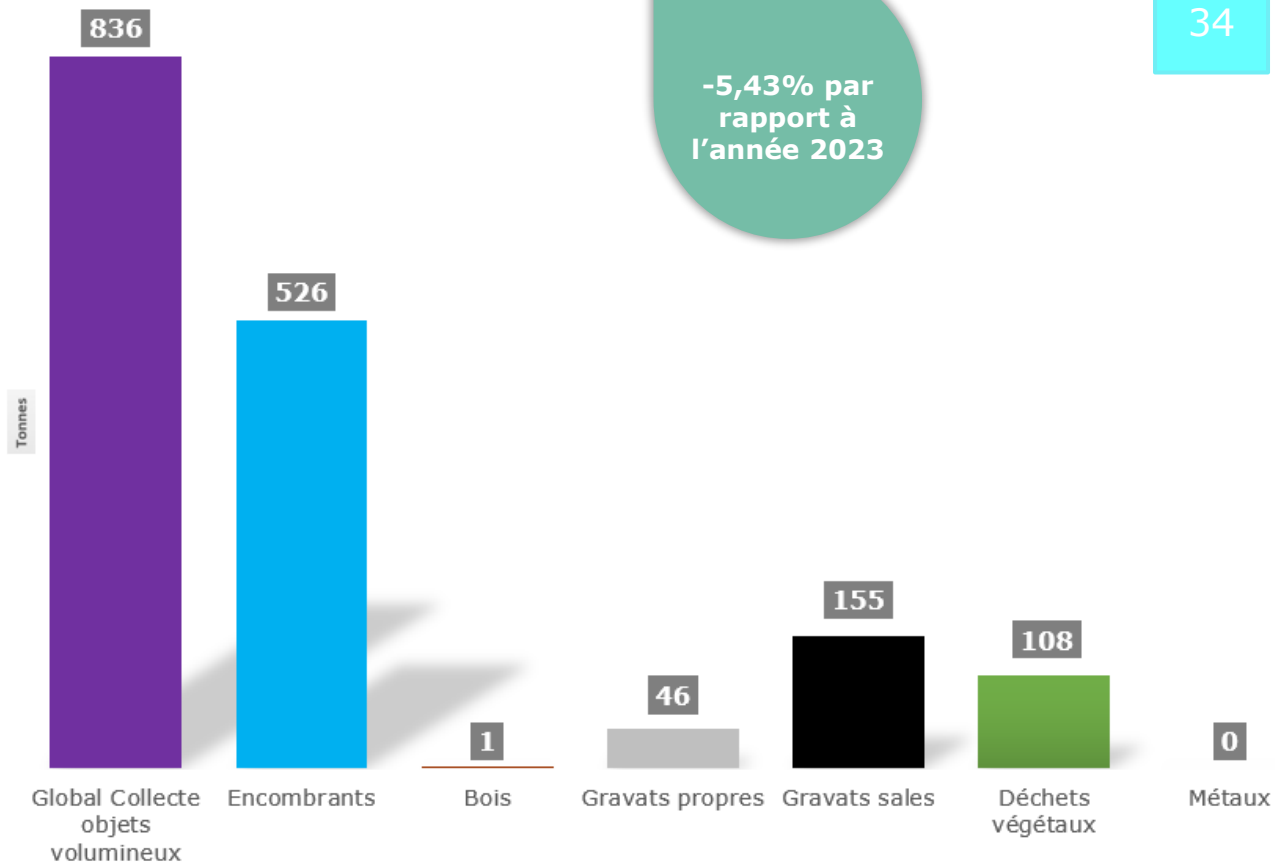
Piles

* Sauf palmiers
ou végétaux contaminés

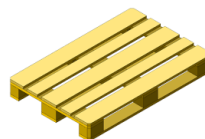


Gravats

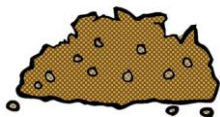
Hulles
de vidangeHulles
alimentairesPneumatiques
VL et 2 rouesCartouches
d'encre



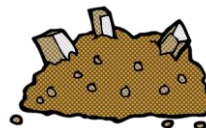
+3,95%
506 T en 2023



Constant
1 T en 2023



+1050 %
4 T en 2023



-31,72%
227 T en 2023



-26,03%
146 T en 2023



Constant
0 T en 2023

LE BUDGET

Le Service de gestion des déchets est en majorité financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). La TEOM est un impôt assis sur le foncier bâti et à ce titre, elle n'est pas liée à l'utilisation du service ni au volume de déchets collectés.

Les recettes sont affectées à la collecte et au traitement des déchets ainsi qu'au développement de prestations.

Le taux de TEOM reste à 17,90% en 2024.

Données issues du Compte Financier Unique 2024 – annexes D6.1 et D6.2

Charges de fonctionnement : 5 028 150,31€

- Coût du stockage, du transport et du traitement de l'ensemble des déchets
- Masse salariale
- Frais liés aux véhicules
- Frais liés aux bâtiments
- Marchés de collecte

Recettes de fonctionnement : 5 052 783,71€

- Impôts et taxes
- Soutiens Eco-organismes
- Vente de matériaux recyclables

Charges d'investissements: 257 431,57 €

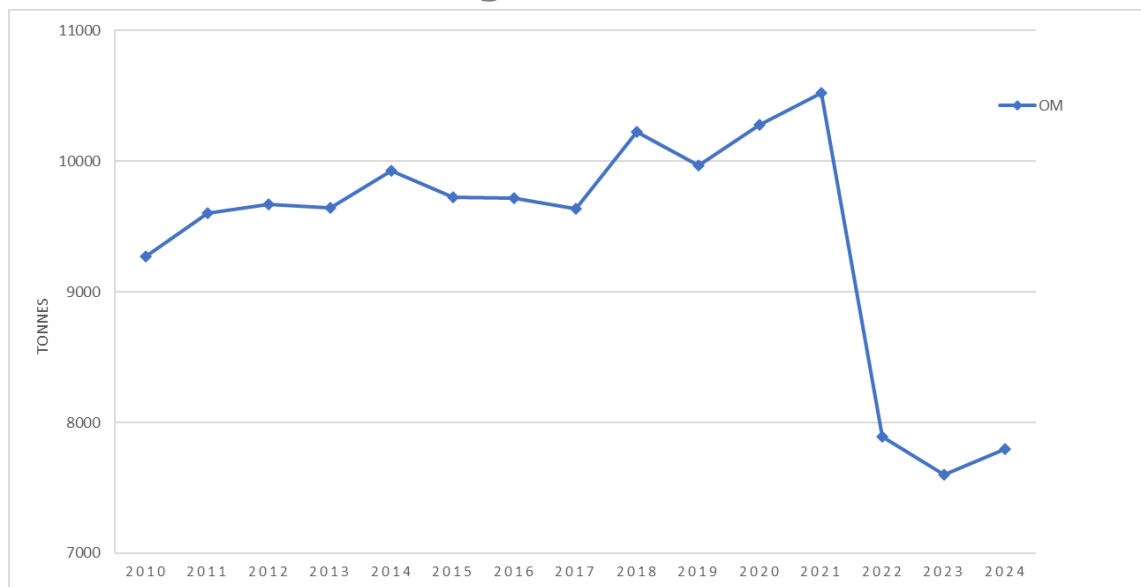
- Véhicules
- Mobilier de pré-collecte

Recettes d'investissements: 14 123,6 €

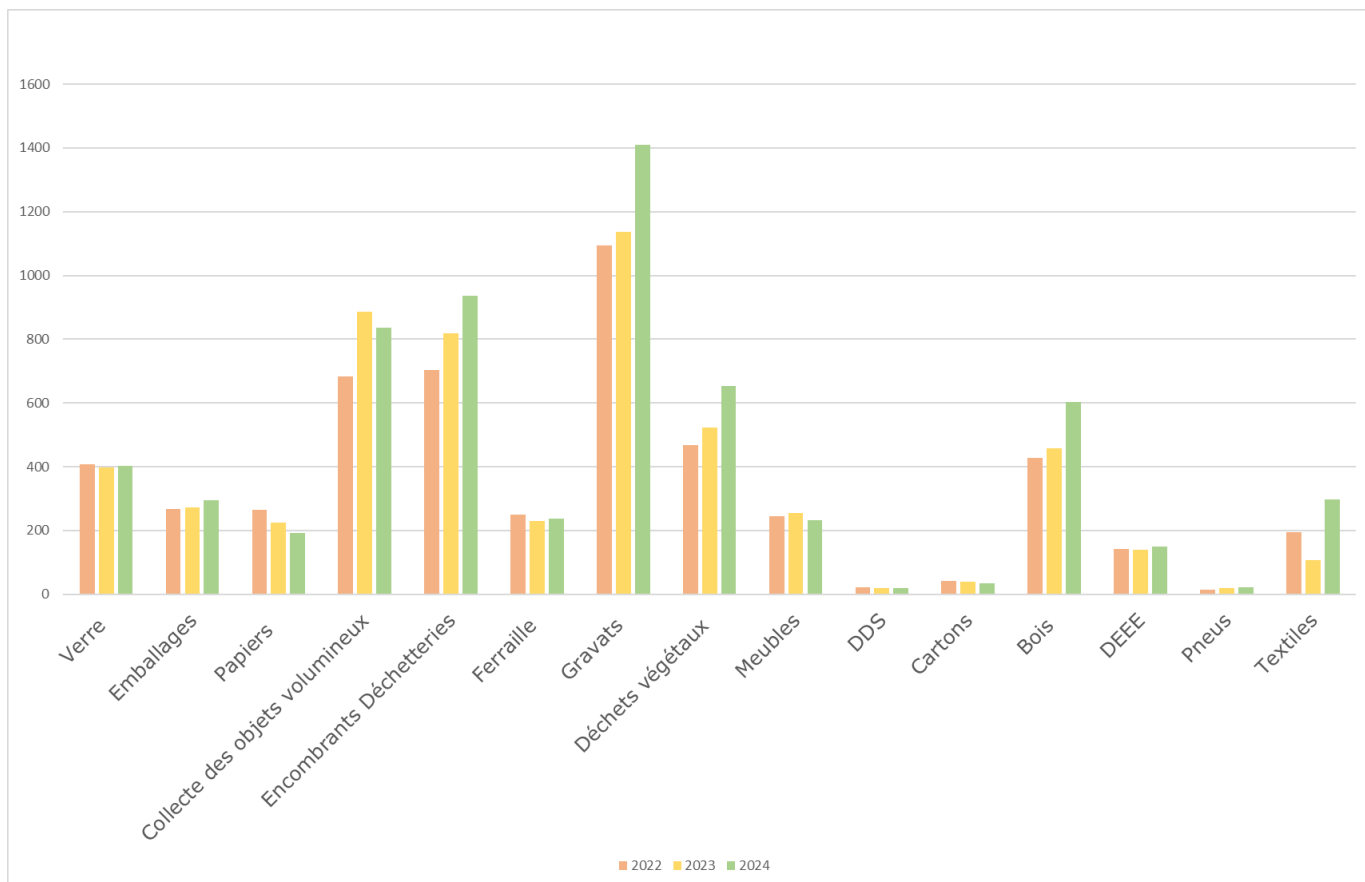
- Dotations
- Subventions

BILANS ET PROJETS

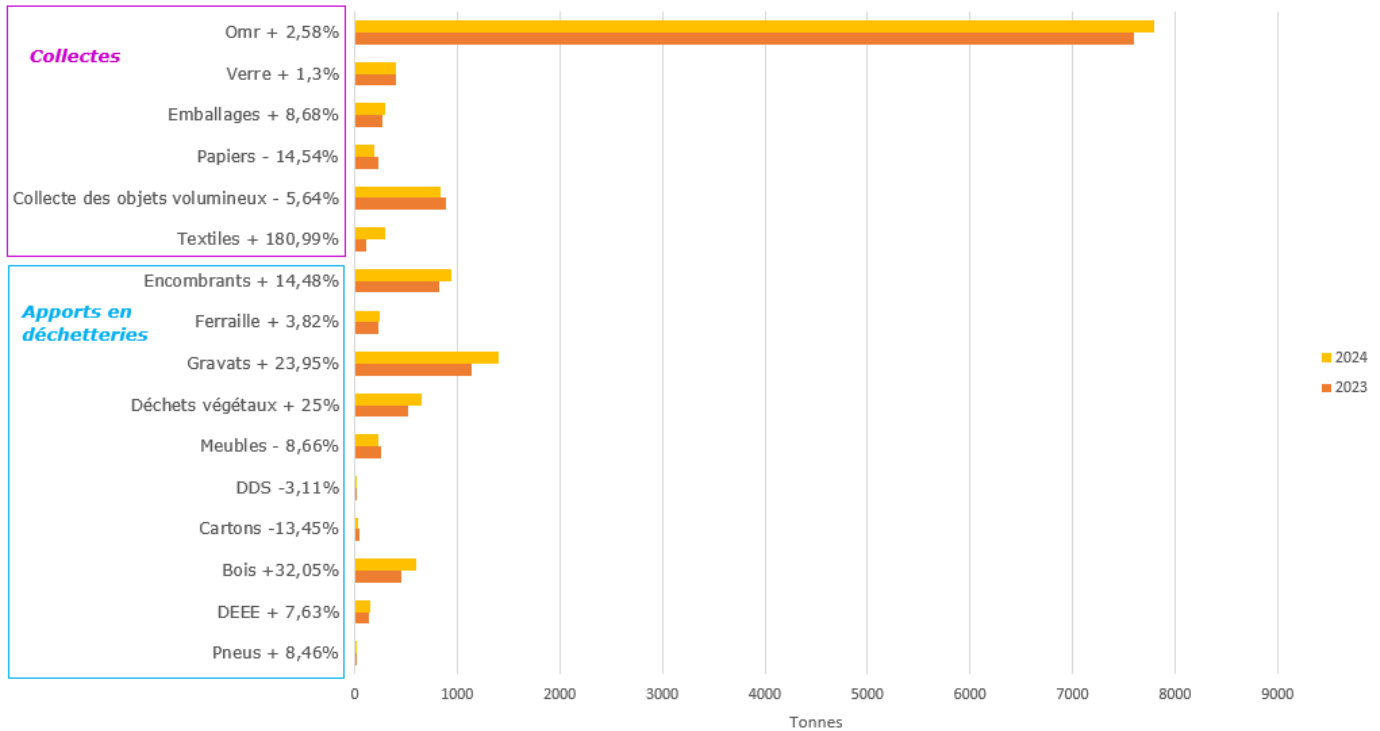
Evolution des tonnages en OMR de 2010 à 2024 :



Evolution des tonnages de 2022 à 2024



Comparaison 2023-2024 tous flux



Faits marquants de l'année 2024

Janvier 2024

Recrutement d'une Chargée de Missions Prévention

Début des travaux relatifs aux études :

- « Elaboration et suivi du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés PLPDMA 2023-2029 »
- « Etude préalable à l'instauration d'un dispositif de tri à la source des biodéchets »

Avril 2024

Caractérisation des Omr



Septembre 2024

Recrutement d'une Assistante administrative et d'une Ambassadrice de l'Environnement.



Freepik

Décembre 2024

Définition des objectifs du PLPDMA



Acquisition

Une mini-BOM neuve



Distribution

484 composteurs



Mise en place d'un contrôle
d'accès sur la déchetterie de
Peille

Et réalisation de travaux
d'aménagements

**Acquisition de nouveaux
véhicules :**

- Un camion grue
- Une Mini-BOM VL
- Une BOM PL

Adoption du PLPDMA

Participation à de
nombreuses
manifestations du
territoire pour sensibiliser
la population aux gestes
de tri



Rédaction d'un règlement
de collecte

2025

**Création de 10 nouveaux
points de collectes
sélectifs :**

**verre – emballages –
papiers**

Freepik

**Poursuite de l'« Etude
préalable à
l'instauration d'un
dispositif de tri à la
source des biodéchets »**

**Distribution de 1500
composteurs individuels**